

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS**
Extrait n° 24-04-03

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 25 MARS 2024**

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	30	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	5	(c)
Soit un total de votants potentiels de	37	(a+b+c)

Objet
COMPTE DE GESTION 2023- BUDGET
ORDURES MENAGERES

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :D MULDER (BASLIEUX) - P MOSCATO (BAZAILLES)- GRETHEN P (CHARENCEY)- GEORGE D(DONCOURT)- J WEISS (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepoint)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- J SAILLET (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- FOULON N(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)— AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- JENNESSON R (ST SUPPLET)- A SIROT (SAINT JEAN LES LONGUYON)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS) – VERRON L (VILLE HOUDLEMONT)-A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS Le ROND)- DALLA RIVA JP (VILLETTE) - E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : COLMEY ROUYER G- TELLANCOURT SEBAA D-

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : JL WOJCIK à PIEDFER D (LONGUYON)- G PAQUIN à C PERCHERON (LONGUYON)- P HIBLOT à JP JACQUE (LONGUYON)- C LECOINTRE à J SAILLET (LONGUYON) - M FAIETA à J MOINEAUX (PIERREPONT)-

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 29/03/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 12 mars 2024
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

II - Budgets des services à caractère administratif				
65006-OM-COLL-TRAITMT CC				
T2L				
Investissement	68 403,33		8 263,82	76 667,15
Fonctionnement	254 741,58		279 359,00	534 100,58
Sous-Total	323 144,91		287 622,82	610 767,73
TOTAL II	323 144,91		287 622,82	610 767,73

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, A l'unanimité

DECIDE de valider le Compte de gestion 2023 du budget OM

Le Président



Fait à LONGUYON le 29/03/2024

Jean-Pierre JACQUE